

Fondation 2^e pilier swisstaffing

La caisse de pension pour les prestataires de services de l'emploi

Assurez vos travailleurs temporaires et vos employés fixes aux meilleures conditions. La caisse de pension est ouverte à tous les membres de swisstaffing.

Vos avantages



Saine

En parfaite santé

Degré de couverture élevé

Depuis plusieurs années, le taux de couverture dépasse 100%.
Fin 2021, il atteignait 151,9%.

Participation des assurés aux bons résultats

Vous bénéficiez d'une meilleure rémunération de vos avoirs.
Depuis 2015, tous les avoirs de vieillesse portent intérêt à 3%.

Bonne structure des risques

Il y a 27 assurés actifs pour 1 bénéficiaire de rente.



Sûre

Assurance conforme à la CCT

Transfert des données sécurisé

Grâce au Web Employer Access.

Transparence de la politique des coûts

Tous bénéficient des mêmes conditions.
La communication de la fondation est transparente.

Pas d'objectif commercial

Les intérêts des assurés passent au premier plan.
Pas de courtages et pratiquement aucun frais de marketing.

Bien assuré en cas de sous-couverture

Réserves de fluctuation entièrement constituées.



Simple

Gestion simple et mensualisée

Propre call-center

Conseil individuel multilingue pour les assurés.

Administration efficace

Faibles frais d'exploitation.
En 2020: CHF 327 par assuré.

Déduction de coordination rapportée à l'heure / au mois / l'année

Pour une facturation précise des missions courtes.

Parée pour l'avenir

La Fondation 2^e pilier swisstaffing a été créée en 1985 dans le but d'offrir des solutions d'assurance simples et avantageuses pour votre personnel. Aujourd'hui, vous pouvez assurer votre personnel temporaire et fixe auprès de la fondation. Grâce à une gestion efficace et à un nombre restreint de bénéficiaires, la caisse de pension peut offrir les meilleures conditions aux assurés et ce, sur le long terme.

L'expertise de branche

La fondation poursuit un objectif clair: offrir la meilleure solution d'assurance dans le 2^e pilier pour les prestataires de services de l'emploi. Tous les membres du Conseil de fondation travaillent dans ce secteur ou en ont une connaissance approfondie. L'expertise vous attend également au sein de l'équipe de l'administration: ses membres s'occupent exclusivement des clients de swisstaffing et sont spécialisés dans l'assurance du personnel temporaire. Profitez, avec vos collaborateurs, d'un conseil personnel et compétent. La fondation est gérée depuis plus de 20 ans par Aon Suisse SA, expert de longue date dans le domaine des caisses de pension.

Vos options de prévoyance

TEMP BASIC

Plan minimal LPP avec une couverture étendue pour le personnel temporaire

Prestations standard:

Cotisation risques 1,75%

Capital-décès supplémentaire pour tous les assurés à hauteur de 50% du salaire assuré

Possibilités supplémentaires:

Augmentation du minimum de la rente d'invalidité à 30% du salaire assuré

Augmentation du capital-décès supplémentaire à 100% du salaire assuré (+50%)

TEMP PREMIUM

Plan de prévoyance avec des prestations plus élevées pour le personnel temporaire

Prestations standard:

Cotisation risques 1,90%

Capital-décès supplémentaire pour tous les assurés à hauteur de 50% du salaire assuré

Le montant de la rente d'invalidité est fixé à 30% au moins du salaire assuré.

Rente de partenaire possible

Retraite partielle possible

Possibilités supplémentaires:

Augmentation de la rente d'invalidité à au moins 40% du salaire assuré (+10%)

Augmentation du capital-décès supplémentaire à 100% du salaire assuré (+50%)

FIX INTERN

Plan de prévoyance pour le personnel permanent

Prestations standard:

Cotisation risques 2,0%

Capital-décès supplémentaire pour tous les assurés à hauteur de 50% du salaire assuré

Le montant de la rente d'invalidité est fixé à 50% au moins du salaire assuré.

Des plans supplémentaires variés:

Augmentation de la part d'épargne

Différentes possibilités de répartition des cotisations entre l'employeur/l'employé

Possibilité d'augmenter la rente d'invalidité à 60% du salaire assuré

Rente de partenaire possible

Retraite partielle possible

Possibilité d'augmenter le capital-décès supplémentaire à 200% du salaire assuré (+150%)

Cela vous intéresse? Nous serons ravis de vous soumettre une offre.

Contactez-nous:

swisstaffing@aon.com
058 266 28 02

www.swisstaffing-bvg.ch

Fondation 2^e pilier swisstaffing
Av. Edouard-Dubois
2000 Neuchâtel

 **swisstaffing**
BVG-LPP